

COMMUNIQUÉ



le 27 août 2012

Volume 18 No. 1

Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario • 1300, rue Yonge • Toronto • Ontario • M4T 1X3 • 416-966-3424 • Télécopieur : 416-966-5450

LE POINT SUR LE RÉGIME DE RETRAITE

Rapport de l'agent des audiences

Les membres du RREO ont peut-être vu récemment sur le site Web du RREO que le **Rapport de l'agent des audiences** vient de paraître. Le sommaire du rapport de M. Donald Smith et la réponse du conseil d'administration du RREO peuvent être consultés sur le site Web du Régime, sous l'onglet Capitalisation.

En mai 2012, les partenaires (FEO et gouvernement de l'Ontario) et le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ont donné à Donald Smith le mandat d'analyser le taux d'actualisation utilisé dans l'évaluation actuarielle préliminaire du Régime pour 2012.

La FEO et la province continuent de discuter des mérites du dépôt d'une évaluation. Les membres doivent comprendre que l'information contenue dans le rapport sert uniquement à éclairer les discussions entre les partenaires et le Régime, et qu'elle ne détermine ni l'intention de déposer une évaluation actuarielle auprès de l'organisme de réglementation, ni le taux d'actualisation définitif. Les membres ne devraient pas tirer de conclusions prématurées quant à la nature ou aux conséquences d'un dépôt éventuel avant que les partenaires et le Régime arrivent à une entente définitive.

Compte tenu de la prolongation accordée par l'organisme de réglementation, les partenaires ont jusqu'au 31 décembre 2012 pour prendre une décision définitive concernant le dépôt d'une évaluation. Comme une évaluation actuarielle a été déposée en 2011, la *Loi sur les régimes de retraite* n'exige pas le dépôt d'une autre évaluation avant 2014.

La FEO informera pleinement ses membres de la décision prise et de ses conséquences en temps voulu.